



## Mon enfant a un problème

Comment aider mon enfant quand il a un problème? Que faire face à un problème de développement, de comportement ou de difficultés scolaires?

Publié le 08 juillet 2020

Lorsqu'un problème survient, il est tout d'abord nécessaire de bien l'identifier puis de mettre en œuvre des moyens de correction, d'atténuation ou même de résolution du problème.



Plus l'intervention est précoce, plus les chances d'être efficace sont importantes.

Vous ne devez pas rester seul(e) avec vos questions. Dans tous les cas, vous pouvez:

- > Demander conseil à votre médecin ou à votre pédiatre.
- > Prendre rendez-vous auprès du médecin de PMI à la Maison de la solidarité de votre secteur

## Mon enfant a un retard de développement

Vous vous posez des questions sur le bon développement de votre enfant.

Vous pensez qu'il est en retard pour la marche ou pour être propre.

Vous êtes inquiet car il ne parle pas ou est incompréhensible.

**Prenez contact avec un médecin pour qu'il puisse évaluer la situation.**

Si nécessaire, il prescrira les examens appropriés et vous orientera vers une rééducation adaptée:

- > Orthophoniste pour un trouble du langage
- > Psychomotricien pour un trouble moteur

Les soins peuvent être réalisés chez un professionnel libéral ou dans une structure de soins (CAMSP, CMPP ou CMP).

## Mon enfant a un trouble du comportement

Le comportement de votre enfant vous interroge: il fait des choses bizarres, il est agressif...

Vous pouvez vous faire aider par un médecin, un psychologue libéral ou psychologue d'une structure de soins (CAMSP, CMPP, CMP) ou dans le service de PMI de votre secteur.

Si les difficultés de comportement sont en rapport avec l'école, vous pouvez demander à rencontrer le psychologue scolaire.

## Mon enfant a des difficultés scolaires

Quand votre enfant présente des difficultés à l'école (comportement, apprentissage, ...):

- > En petite ou moyenne section de maternelle:  
Prenez rendez-vous avec le médecin de PMI à la Maison de la solidarité de votre secteur
- > À partir de la grande section de maternelle et en primaire:  
Prenez rendez-vous avec le médecin de l'Éducation Nationale au Centre Médico Scolaire de votre secteur.

Ces médecins interviennent dans les écoles et vous proposeront des solutions pour adapter la scolarité de votre enfant en fonction de ses difficultés.



DÉPARTEMENT DE LA  
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55